

THEA2M - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

THEA2M - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Devenir un expert-acteur de la culture dans le domaine des études théâtrales, avec un angle d'approche qui tient compte de l'ensemble du phénomène théâtral, tel est le défi que le diplômé du [Master \[120\] en arts du spectacle](#) se prépare à relever. Au terme de la formation, il sera capable de maîtriser et de mobiliser des savoirs et des compétences d'analyse critique de la création théâtrale et des arts du spectacle, pour aborder de façon personnelle et pertinente sa pratique actuelle ou future et devenir un acteur culturel actif dans le monde théâtral professionnel.

Pour y parvenir, le diplômé maîtrise un large socle de connaissances théorico-pratiques, des outils, des concepts et des méthodes dans les diverses disciplines requises pour comprendre des problématiques dans le domaine des études théâtrales et des arts du spectacle.

Il mobilise ses savoirs et ses compétences pour appréhender, analyser et répondre à des situations/problématiques dans le domaine des arts du spectacle, dans toute sa variété et sa complexité :

- selon une démarche universitaire : démarche scientifique fondée sur une réflexion et une méthodologie rigoureuse ;
- selon une approche pluridisciplinaire en veillant à adopter une posture critique et nuancée vis-vis des apports des différentes disciplines ;
- selon un questionnement qui tient compte de la spécificité institutionnelle, historique et culturelle des arts du spectacle ;
- en communiquant et en interagissant de manière pertinente et adaptée avec les différents acteurs impliqués dans une situation donnée ;
- en proposant des pistes d'action pour répondre à une situation ou une problématique.

À travers ses choix de finalité, le diplômé donne à sa formation soit une orientation vers des compétences spécialisées dans les pratiques et métiers du théâtre soit des compétences didactiques spécifiques.

Il questionne, enrichit et consolide sa pratique professionnelle en portant un regard critique sur cette dernière. Il intègre une attitude de développement continu qui lui permettra d'être un professionnel faisant preuve d'un haut niveau d'expertise, de polyvalence, capable de s'adapter et d'évoluer positivement dans son cadre de travail.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Maîtriser et mobiliser des savoirs théoriques et pratiques interdisciplinaires dans le domaine des études théâtrales
 - 1.1. Comprendre les concepts esthétiques du théâtre et acquérir une connaissance approfondie du phénomène théâtral ;
 - 1.2. Pouvoir situer le phénomène théâtral parmi les autres arts e -

4.4. Construire son parcours professionnel dans une logique de développement continu et en fonction de son parcours personnel et de ses compétences.

5. **Si l'étudiant a suivi la finalité didactique :**

Liste des finalités

L'étudiant choisira une des finalités suivantes :

- > Finalité didactique [prog-2023-thea2m-lthea220d]
- > Finalité spécialisée : pratiques et métiers du théâtre [prog-2023-thea2m-lthea221s]

Finalité didactique [30.0]

REMARQUE IMPORTANTE: en vertu de l'article 138 alinéa 4 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, il ne sera pas procédé à l'évaluation des stages à la session de septembre.

o **Contenu:**

o **A) Stages en milieu scolaire (6 crédits)**

Les 50 heures de stages seront équitablement réparties sur tout le programme de master mais elles seront validées dans le bloc 2.

o LTHEA2890

COURS AU CHOIX [15.0]

Cours au choix [15.0]

Remarque : Si certaines des activités présentes dans les cours au choix sont également présentes dans le tronc commun ou dans la finalité spécialisée, le recouvrement ne pourra pas excéder 6 crédits avec chacune de ces rubriques.

-
-

ENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour accéder à ce master, l'étudiant-e doit maîtriser certaines matières. Si ce n'est pas le cas, elle ou il se verra ajouter par le Jury, en début de son programme de master, les enseignements supplémentaires nécessaires.

Qu'est-ce qu'un module complémentaire ?

C'est un ensemble d'unités d'enseignement supplémentaires (cours, travaux pratiques, séminaires, etc.) issues du premier cycle (voir liste non exhaustive ci-dessous). Le module complémentaire (maximum 60 crédits) est élaboré sur mesure par le jury et ajouté au programme du master afin d'acquérir des connaissances fondamentales pour poursuivre ensuite les 120 crédits du programme de master.

Le module complémentaire lié au master en arts du spectacle répond à un double objectif : d'une part, il vise à doter les étudiants de savoirs relatifs à l'histoire de la culture (philosophie, sociologie, littérature, etc.) nécessaires.

⊗ LMUSI1551	Socio-anthropologie de la musique et exercices	Christophe Pirene	FR [q1] [15h] [5 Crédits]  
⊗ LMUSI1552	Philosophie de la musique	Brigitte Van Wymeersch	FR [q1] [22.5h] [5 Crédits]  
⊗ LPSP1332	Anthropologie culturelle et sociale	Jean-Luc Brackelaire Séverine Lagneaux (supplée Olivier Servais)	FR [q2] [22.5h] [3 Crédits] 
⊗ LROM1360	Explication de textes : théâtre de langue française	Pierre Piret	FR [q1] [30h+7.5h] [5 Crédits]  
⊗ LROM1323	Littérature francophone de Belgique	Pierre Piret	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 

PRÉREQUIS ENTRE COURS

Le **tableau** ci-dessous reprend les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont par ailleurs identifiées **dans le programme détaillé** : leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Prérequis et programme annuel de l'étudiant-e

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un même bloc annuel d'un programme. Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant-e pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un-e étudiant-e en début d'année, il en assure la cohérence :

- Il peut imposer à l'étudiant-e de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique
- En fin de cycle uniquement, il peut transformer un prérequis en corequis.

Pour plus d'information, consulter le [règlement des études et des examens](https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html) (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>).

Tableau des prérequis

LTHEA2992 "Mémoire" a comme prérequis LTHEA2990

- LTHEA2990 - [Méthodologie des arts du spectacle](#)

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

THEA2M - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès aux programmes de masters sont définies par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Tant les conditions d'accès générales que spécifiques à ce programme doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans ce tableau/dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- > [Conditions d'accès générales](#)
- > [Conditions d'accès spécifiques](#)
- > [Bacheliers universitaires](#)
- > [Bacheliers non universitaires](#)
- > [Diplômés du 2° cycle universitaire](#)
- > [Diplômés de 2° cycle non universitaire](#)
- > [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- > [Accès sur dossier](#)
- > [Procédures d'admission et d'inscription](#)

Conditions d'accès spécifiques

1° Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur universitaire ou non universitaire ou, à défaut, pouvoir attester d'une expérience personnelle et/ou professionnelle significative en lien avec les arts du spectacle (voir [Valorisation des acquis de l'expérience](#)).

2° Apporter la preuve d'une maîtrise de la langue française de **niveau B2** du [Cadre européen commun de référence](#).

3° Faire état d'une formation comprenant au moins 30 crédits de cours universitaires de philosoph9p de ph8ificasm 491.91] Tu,1147 m [(niveau B2)] TJe

BA en publicité - crédits supplémentaires entre 30 et 60
 BA en relations publiques - crédits supplémentaires entre 30 et 60
 BA en scénographie - crédits supplémentaires entre 30 et 60
 BA en techniques de l'image, orientation Techniques de la cinématographie - crédits supplémentaires entre 30 et 60
 BA en techniques de l'image, orientation Techniques de la photographie - crédits supplémentaires entre 30 et 60
 BA en techniques graphiques, orientation Techniques de l'édition - crédits supplémentaires entre 30 et 60

Diplômés du 2° cycle universitaire

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
Licenciés			
Licence en arts du spectacle		Accès direct	Programme établi sur la base du parcours antérieur de l'étudiant (voir Procédures d'admission et d'inscription)
Toute licence		Accès direct	Programme établi sur la base du parcours antérieur de l'étudiant (voir Procédures d'admission et d'inscription)
Masters			
Master [120] en arts du spectacle , deuxième finalité		Accès direct	Au terme du master 120, chaque finalité du Master [120] en arts du spectacle peut être obtenue dans un nouveau programme de 30 crédits seulement.
Tout master belge		Accès direct	Programme établi sur la base du parcours antérieur de l'étudiant (voir Procédures d'admission et d'inscription)
Masters non belges		Accès sur dossier	Tout candidat doit vérifier qu'il répond aux conditions d'accès spécifiques . En cas d'admission, maximum 60 crédits d' enseignements supplémentaires intégrés dans le programme de master (voir Accès sur dossier).

Diplômés de 2° cycle non universitaire

Si aucune passerelle n'a été prévue par l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de Belgique entre votre diplôme de Haute École et ce programme de master, il convient d'introduire votre demande d'inscription selon la [procédure d'admission et d'inscription](#) décrite ci-dessous.

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

> Il est possible, à certaines conditions, de valoriser son expérience personnelle et professionnelle pour intégrer une formation universitaire sans avoir les titres requis. Cependant, la valorisation des acquis de l'expérience ne s'applique pas d'office à toutes les formations. En savoir plus sur la [page](#)

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

La réussite du master à **finalité didactique** conduit à l'obtention du diplôme de master à finalité didactique ainsi que du titre d'**agrégé** de l'enseignement secondaire supérieur.

La [Réforme des Titres et Fonctions](#), en vigueur au 1er septembre 2016, a pour vocation d'harmoniser les titres, fonctions et barèmes des professionnels de l'enseignement fondamental et secondaire de tous les réseaux en Communauté française de Belgique.

Elle vise également à garantir la priorité aux titres requis sur les titres suffisants et à instaurer un régime de titres en pénurie.

Le titulaire de l'AESS pourra connaître les fonctions qu'il peut exercer et les barèmes dont il peut bénéficier [en cliquant ici](#).

L'université ne peut être tenue pour responsable des problèmes que l'étudiant pourrait éventuellement rencontrer ultérieurement en vue d'une nomination dans l'enseignement en Communauté française de Belgique.

PÉDAGOGIE

L'ambition de la formation n'est pas de couvrir la totalité des théories et des domaines des arts du spectacle, mais de donner aux étudiants une méthode de travail et des outils de recherche pour acquérir de nouveaux savoirs et des concepts critiques, en particulier sur les questions théâtrales. Le théâtre est abordé de manière pluridisciplinaire, par biais de la dramaturgie, la sociologie, l'histoire du théâtre, l'esthétique, la scénographie, le droit, la gestion, l'analyse des spectacles, etc. On insiste sur la recherche et les travaux personnels et sur le partage des résultats.

A l'intérieur d'un programme dont la visée est essentiellement théorique et réflexive, ce master valorise le dialogue avec la pratique du théâtre en encadrant l'étudiant dans l'exercice de l'écriture dramatique, de la réalisation scénographique et du jeu scénique.

Le contact avec la vie théâtrale et l'immersion dans la vie professionnelle sont établis tout au long du cursus par le biais des stages en institutions théâtrales : stages d'assistantat à la mise en scène, de gestion et production, de régie de plateau, de direction d'acteur, etc., ce qui constitue non seulement un apprentissage sur le terrain mais également une porte ouverte sur la profession.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html) (https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Selon les types d'enseignement et de cours, l'évaluation peut revêtir différentes formes.

- Certains **cours** donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors d'une des 3 sessions d'examens : janvier - juin - août/septembre), tandis que l'évaluation de séminaires ou des recherches impliquera une participation plus substantielle de l'étudiant et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.
- Les **stages** donnent lieu à l'évaluation du dossier écrit présenté par l'étudiant au directeur des stages lors de l'examen oral et à l'évaluation continue établie par le maître de stage.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

Une internationalisation est à l'œuvre par l'intervention de professeurs internationaux et d'étudiants d'horizons géographiques divers. Cette diversité est comprise au quotidien comme source d'enrichissement et de vitalité.

Dans le cadre de leurs études, les étudiants du programme de [Master \[120\] en arts du spectacle](#) sont encouragés à :

- **effectuer un séjour d'études d'un quadrimestre** (30 crédits) dans [une des universités européennes ou en Flandre](#) (https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/partenaires.html) avec qui la Commission de programme en Arts du spectacle a conclu des accords de partenariat, grâce au programmes Erasmus+ et Erasmus Belgica et/ou
- **effectuer un stage en Belgique ou à l'étranger**

Le séjour d'études se situe obligatoirement durant le premier quadrimestre de la deuxième année de Master.

Remarque : tous les cours de la finalité didactique doivent être impérativement suivis à l'UCLouvain.

Pour en savoir plus :

- [Contacts](https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/international-contact.html) (https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/international-contact.html)
- [Informations pratiques sur les séjours d'études](https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/etudiant-fial-en-echange.html) (https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/etudiant-fial-en-echange.html)
- [Informations sur les stages internationaux](https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/stages-pendant-mes-etudes.html) (https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/stages-pendant-mes-etudes.html)

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Au terme du [Master \[120\] en arts du spectacle](#), plusieurs possibilités s'offrent aux diplômés :

1. suivre une autre finalité du même master
2. s'inscrire à l'agrégation
3. s'inscrire à un autre programme de master (60, 120 ou de spécialisation)
4. accéder au 3e cycle de formation
5. entreprendre un stage professionnel et/ou préparer leur insertion socioprofessionnelle.

1. Autre(s) finalité(s) du même master 120

Au terme du [Master \[120\] en arts du spectacle](#), chaque finalité de ce master peut être obtenue dans un nouveau programme de 30 crédits seulement.

2. Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS)

Au terme du master 120, l'étudiant qui n'a pas suivi la finalité didactique peut accéder à celle-ci (voir supra) ou à l'[Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur \(arts du spectacle\)](#).

- Pour plus d'informations sur les agrégations en FIAL : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/etudiant-en-agregation.html> (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/etudiant-en-agregation.html>)
- Pour plus d'informations sur les fonctions qui peuvent être exercées dans l'enseignement (Primoweb) : <http://www.enseignement.be/index.php?page=27705>

3. Autres programmes de master (60, 120 ou de spécialisation)

D'autres programmes de **master 60 ou 120** de la Faculté pourraient également être accessibles moyennant compléments de formation et dans le respect des conditions d'accès à ces programmes détaillées dans le catalogue des formations : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/infomaster.html>.

D'autres programmes de master de l'UCLouvain sont largement accessibles, directement ou moyennant compléments de formation, aux diplômés UCLouvain. Par exemple :

- [Master \[120\] en administration publique](#)
- [Master \[60\] en sciences de gestion \(horaire décalé\)](#)
- [Master \[120\] en sciences de la population et du développement](#)

Le [Master \[120\] en arts du spectacle](#) donne directement accès aux **masters de spécialisation** suivants :

- [Master de spécialisation en études de genre](#)
- [Master de spécialisation en cultures visuelles](#)
- [Master de spécialisation interdisciplinaire en sciences et gestion de l'environnement et du développement durable](#)

4. Doctorat (3e cycle)

Ce master 120 donne accès aux :

- [Doctorat en Langues, lettres et traductologie](https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/doctorat-langues-lettres-et-traductologie.html) (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/doctorat-langues-lettres-et-traductologie.html>) (accès sur dossier)
- [Doctorat en Information et Communication](https://uclouvain.be/fr/facultes/espo/gestion-doctorats.html) (<https://uclouvain.be/fr/facultes/espo/gestion-doctorats.html>)
- [Doctorat en Cinéma et arts du spectacle](https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/doctorat-cinema-et-arts-du-spectacle.html) (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/doctorat-cinema-et-arts-du-spectacle.html>)

Pour plus d'informations sur les doctorats

- en FIAL : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/doctorats.html> (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/doctorats.html>)
- à l'UCLouvain : <https://uclouvain.be/fr/chercher/valodoc> (<https://uclouvain.be/fr/chercher/valodoc>)

5. Stage et insertion socioprofessionnelle

Les étudiants ont l'opportunité, en cours de master ou après diplomation, de **préparer leur insertion socioprofessionnelle** auprès des services compétents de la Faculté et de l'UCLouvain. Il leur est également possible de compléter leur formation par un **stage professionnel** en Belgique ou à l'étranger. Dans certains cas, les démarches doivent être entreprises durant le master.

- Pour plus d'informations sur les **stages** après diplomation : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/stage-apres-diplomation.html> (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/stage-apres-diplomation.html>)
- Pour plus d'informations sur le **Service emploi** de la Faculté : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/service-emploi.html> (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/service-emploi.html>)
- Pour plus d'informations sur **les entretiens et les ateliers** proposés aux (futurs) diplômés par le Centre d'information et d'orientation (CIO) : <https://uclouvain.be/fr/etudier/cio/futur-diplome-diplome.html> (<https://uclouvain.be/fr/etudier/cio/futur-diplome-diplome.html>)

Dernière mise à jour : mars 2020

Faculté

Entité de la structure SSH/FIAL
Dénomination Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)
Secteur Secteur des sciences humaines (SSH)
Sigle FIAL
Adresse de l'entité Place Cardinal Mercier 31 - bte L3.03.11
1348 Louvain-la-Neuve

Site web

Tél: +32 (0) 10 47 48 50
<http://www.uclouvain.be/fial>

Mandat(s)

- Doyen : Cédric Fairon
- Directrice administrative de faculté : Valérie Loutsch

Commission(s) de programme

- Ecole de langues et lettres (ELAL)

Responsable académique du programme: [Jonathan Châtel](https://uclouvain.be/repertoires/jonathan.chatel) (<https://uclouvain.be/repertoires/jonathan.chatel>)

Jury

- Président: [Jonathan Châtel](https://uclouvain.be/repertoires/jonathan.chatel) (<https://uclouvain.be/repertoires/jonathan.chatel>)
- Secrétaire: pierre.piret.rom@uclouvain.be
- 3e membre du jury restreint: [Véronique Lemaire](https://uclouvain.be/repertoires/veronique.lemaire) (<https://uclouvain.be/repertoires/veronique.lemaire>)

Personne(s) de contact

- Pour toute information complémentaire: info-fial@uclouvain.be